



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 25 avril 2016
(Villars-Tiercelin, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 40 conseillers sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02. Communications du président

Le Président informe qu'il a reçu les démissions formelles de Messieurs Didier Ochs et Jean-Claude Perey, les suppléants seront contactés. De plus, il communique les dates des prochaines séances du conseil communal : les 23 mai 2016 et 13 juin 2016.

René Pernet fait remarquer qu'il y a juste 3 semaines entre les deux prochaines séances annoncées. Le Président informe que ce n'est pas certain que les deux conseils soient maintenus, cela dépendra de l'ordre du jour.

03. Communications de la Municipalité

Line Gavillet annonce que la classe de Villars-Tiercelin organisera le 18 juin prochain une petite fête à l'occasion de la fermeture de la classe.

Didier Schmid relate l'avancement des travaux routiers : à Peney-le-Jorat les trottoirs sont terminés, maintenant la Commune attend l'avis pour les subventions pour le revêtement routier et si tout va bien dans le courant du mois de mai le revêtement pourra être posé sur la chaussée. Les travaux s'enchaîneront à Villars-Mendraz avec l'arrêt du bus et le cheminement pour les piétons.

04. Préavis No 61-2016 Règlement du fonds pour le développement durable

Le Président rappelle que les membres du conseil ont la possibilité avant la lecture des rapports des commissions de passer par une discussion d'entrée en matière. Personne ne la demande.

Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Bernard Krieg, rapporteur.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le préavis, ce n'est pas le cas.

Le Président passe le règlement point par point : pas de commentaire.

Frédy-Daniel Grossen demande où les normes fédérales apparaissent.

La Syndique répond qu'il s'agit du tableau annexé « montants octroyés et conditions d'octroi (subventions fédérale, cantonale et communale) ».

Le Président met en examen le tableau annexé : pas de remarque.

René Pernet demande la durée de validité de ce règlement s'il est accepté ce soir et souhaite savoir si des projets antérieurs à ce jour pourraient être pris en compte vu que cela fait depuis 2011 que cette taxe est prélevée.

A la première question, le Président répond qu'il s'agit d'une décision formelle du Conseil communal et que cela ne pourrait changer que par une nouvelle décision du Conseil.

Concernant la deuxième question, Françoise Arlaud répond ne pas y avoir pensé ; elle demande à la commission énergie si elle a un avis.

Bernard Krieg, membre de la commission énergie, dit qu'à sa connaissance, il n'y a aucun programme fédéral qui engage des montants rétroactifs. Il ne voit pas de raison d'accepter une telle démarche.

Le Président met le préavis au vote (le règlement et les différentes annexes).

Le règlement du fonds pour le développement durable est donc accepté à une large majorité.

05. Préavis No 63-2016 Démolition du bâtiment 4037 à Villars-Mendraz et construction d'un abri communal PCi avec halles et parking public de 17 places – demande de crédit

Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Christophe Dubrit, rapporteur. Le rapport conclut par un refus du projet.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur. Le rapport conclut par une acceptation du projet.

Claude Racine montre un plan du bâtiment et relate son vécu. Il rappelle que la construction actuelle est en piteux état et ne sert plus qu'à ranger les piquets et pare-neige. Le rénover coûterait trop cher et surtout ce bâtiment est condamné par sa vétusté. Une partie de la parcelle no 5084 est en zone d'utilité publique, donc si le bâtiment est détruit il y aurait la possibilité de le remplacer par la création de places de parc, d'un hangar et vu le fond à disposition d'un abri PCi. Il informe que les Communes ont l'obligation de mettre à disposition des places afin d'assurer la protection de la population. Claude Racine revient sur le déplacement du local des pompiers de l'Emetteur à Villars-Mendraz ; il explique que la Municipalité a dû revoir l'organisation à l'Emetteur. Il ajoute qu'il faut tenir compte que des éléments n'ont pas été calculés : comme la location à des tiers d'une partie de l'abri, de même que quelques places de parc, ainsi que le reste de la surface industrielle à des particuliers. Monsieur Racine termine en rappelant que la moitié des frais seront couverts par le Canton et par le fond à disposition. Un autre abri PCi pourrait être créé à Villars-Tiercelin avec le projet du plan de quartier « Derrey La Velaz » afin de couvrir la capacité d'accueil.

Angelo Rubin remercie les commissions pour leurs rapports très complets. Il réitère sa demande comme lors des derniers conseils, à savoir d'avoir une vue d'ensemble des bâtiments communaux et regrette à nouveau d'avoir des projets présentés au coup par coup. Il réitère sa demande et souhaiterait avoir une meilleure visibilité des projets à venir dans la Commune.

Raphaël Grand demande si la commission de gestion n'aurait pas dû se positionner. Le Président répond que cela ne relève pas de la gestion puisqu'il s'agit d'un projet. La commission de gestion est une autorité de surveillance.

Jean-Paul Cavin demande s'il ne faudrait pas une procédure d'entrée en matière. Le Président répond que personne n'a fait la demande formelle, l'entrée en matière aurait dû se faire avant la lecture des rapports des commissions.

Stéphanie Grimm reconnaît très volontiers que ce bâtiment est en mauvais état, qu'il mérite d'être détruit et que l'idée des places de parc est indéniable. Toutefois, elle voudrait savoir pourquoi le local des pompiers ne serait plus envisageable à l'Emetteur ; elle trouve que la construction d'un nouvel hangar n'est pas cohérente alors qu'il faut déjà occuper les locaux de l'Emetteur et elle pense qu'il y aura trop de surfaces artisanales à louer dans la Commune.

La Syndique explique que la Municipalité a appris ce soir qu'une entreprise serait intéressée par les locaux

de l'Emetteur suite à une étude qui a été faite sur 6 mois. Il s'agit de la partie où l'on pensait loger les pompiers.

Christophe Dubrit demande pourquoi la Commune prioriserait plutôt une entreprise par rapport au local pompiers et ajoute être pour la destruction de ce bâtiment et la création de places de parc.

Claude Racine explique que cette entreprise louerait toute une aile de l'Emetteur ; il pense que cela sera plus facile à louer que d'avoir plusieurs locataires. Il conclut, en disant qu'il serait plus judicieux de louer à cette société et de déplacer le local des pompiers.

Jacques Bœuf dit son étonnement face à ce projet ; il soulève que jusqu'à ce préavis, la Municipalité n'a jamais parlé de ce problème d'abri PCi. En effet, aucune discussion préalable n'a eu lieu. Il a le sentiment d'être à chaque fois mis devant le fait accompli et qu'il faut faire vite au détriment de discussions.

Le Président passe au vote. Le préavis no 63-2016 est refusé à une large majorité.

06. Préavis No 65-2016 Demande de crédit pour la construction de la déchetterie « La Fully » et assainissement des anciennes déchetteries

Aucune entrée en matière n'est demandée.

Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Jean-François Jatton, rapporteur. Le rapport conclut à l'acceptation du projet.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur. Le rapport conclut à l'acceptation du projet.

Un rapport de minorité est déposé par François Cornu. Ce rapport conclut au refus du projet.

Claude Racine précise qu'il faut faire attention car c'est la 2^{ème} fois que le Canton accorde une subvention pour ces déchetteries, la 1^{ère} fois la nouvelle Commune venait de voir le jour et cette fois il y a un crédit pour une trentaine de déchetteries. Claude Racine dit qu'on ne sait pas ce que le Conseil d'Etat va prévoir pour l'avenir, il a souci que l'Etat ne subventionne plus au-delà de cette date et qu'il faudra se débrouiller et rejoindre une autre déchetterie comme par exemple celle de Moudon ou d'Echallens. Concernant les dépôts sauvages, il est conscient que cela ne va pas tout régler. Cette parcelle devrait être équipée totalement, sauf un petit bout qui doit rester pour les crapauds. Il y aurait 1100m2 attenant à ce futur dépôt pour agrandir si besoin. Selon lui, il n'y a pas de luxe et compare avec la déchetterie de Siviriez 2000 habitants qui est aussi entièrement couverte.

Jean-Michel Corboud reste dubitatif après les arguments donnés par Monsieur Racine. Il pense que même sans subvention une déchetterie pourrait être construite mais aux frais de la Commune. Il parle de celle de Froideville qui est couverte qu'à moitié et souhaite que la Municipalité trouve le moyen de faire moins cher.

Gil Guttmann dit ne pas être satisfait du dessin joint au préavis dans la description du projet, très difficile à comprendre. Pour lui le projet est mal présenté et c'est insuffisant pour se prononcer.

Christophe Dubrit remarque que ce projet est présenté en avril ; il s'avoue surpris d'être en bout de course. Il trouve que la Commune a trop d'incertitudes et rejoint les membres du conseil, il manque une vision globale.

Jean-Paul Cavin rejoint les remarques et aimerait en savoir plus sur l'allure de cette déchetterie, à l'évidence on pourrait faire à moindre coût. Il demande si des panneaux solaires sont prévus et si le zonage de cette parcelle a passé devant le service du développement territorial « SDT ».

Vincent Aubert aimerait trouver une solution commune. Evoque la convention entre Villars-Tiercelin et Poliez-Pittet, il a souci que si la Commune quitte avant le terme de la convention, elle aura une pénalité. De plus, le coût à l'habitant va passablement augmenter.

Line Gavillet répond que l'engagement avec la Commune de Poliez-Pittet est jusqu'en 2022, toutefois, la Commune de Poliez-Pittet serait d'accord de rétrocéder une partie de l'investissement que la Commune de Villars-Tiercelin avait versé, environ CHF 100'000.00.

Claude Racine complète en donnant l'exemple de la déchetterie de Froideville qu'il a visitée. Il relate que la Commune est déjà embêtée avec les déchets verts, c'est trop serré. Concernant les panneaux solaires,

le toit a été étudié en accord avec la commission énergie, mais il en est ressorti qu'actuellement ce n'était pas intéressant car il faudrait consommer un maximum d'électricité produite sur place. Monsieur Racine rappelle qu'un préavis en 2014 a été présenté pour légaliser cette zone et explique que maintenant cela se fera en même temps que la mise à l'enquête. La décision d'équiper toute la parcelle a pour but de pouvoir éventuellement accueillir la construction d'un dépôt pour les cantonniers du Canton.

Laurence Pralong a visité quelques déchetteries et ne voit pas tellement l'utilité de toute cette infrastructure. Elle demande ce qui va se passer si le service du développement territorial « SDT » refuse de passer cette zone agricole en zone d'utilité publique.

Claude Racine répond que la Commune n'a pas d'autres endroits. Il précise que personne ne la veut tout près de chez lui. Il est conscient que les montants avancés en retour ne sont pas certains, mais si on déduit aux CHF 2'600'000.00, les montants prévus de CHF 100'000.00 de Poliez-Pittet, de CHF 400'000.00 de l'Etat de Vaud et la part pour la vente du terrain pour le dépôt des cantonniers, la Commune paiera la moitié du montant demandé. Selon lui, une déchetterie couverte a des avantages tels que de laisser les déchets au sec et d'y gagner lorsque les bennes sont vidées vu que la taxe est au poids.

Stéphanie Grimm trouve qu'il y a beaucoup de paramètres incertains ; elle pense qu'il faut voir plus loin, avec les autres villages avoisinants et prendre le temps de la réflexion afin d'avoir un projet bien ficelé.

Etienne Pascal comprend qu'on couvre les bennes. Par contre, il ne voit pas pourquoi il faut tout couvrir et demande l'utilité des deux entrées prévues.

Claude Racine ne voit pas l'économie que la Commune pourrait faire même en éliminant une entrée.

Georges Guinchard compare avec celle de Poliez-Pittet, les bennes sont recouvertes d'un couvercle pour les protéger des intempéries. Il ajoute que le projet présenté ce soir tombe dans le luxe.

Angelo Rubin comprend le projet mais ne peut pas y adhérer, il y a trop de paramètres incertains ; il aimerait des réponses pour se positionner. Aujourd'hui, le coût moyen par habitant est d'environ CHF 75.00 et avec la nouvelle déchetterie il s'élèvera à CHF 112.00. Il a souci de la réaction des citoyens. Cependant, il est conscient qu'on a besoin d'une déchetterie mais trouve le projet mal abouti et propose à l'assemblée de refuser ce projet

Nicolas Chappuis explique que selon son expérience les couvercles sur les bennes ne présentent pas que des avantages. Les couvercles sont difficiles à ouvrir en cas de neige, il faut saler. Finalement, il pense que l'investissement est important mais que ce n'est pas tellement un luxe.

Bernard Krieg reconnaît que de nos jours il est difficile d'arriver avec un projet ficelé de a à z. Oui l'investissement est conséquent, mais, il salue le travail de la Municipalité qui a été entrepris. Il demande si l'objet est refusé ce soir, est-ce que le délai laisserait le temps à la Municipalité de reprendre le projet.

Jacques Bœuf demande comment cela va se passer avec la Commune d'Hermenches.

Line Gavillet répond qu'une convention sera établie avec la Municipalité d'Hermenches et que cela ne passera pas devant le Conseil communal. Elle rappelle que le préavis ne tient pas compte des subventions à déduire.

Le Président rappelle que légalement on doit demander le crédit total, pas le droit de déduire les subventions.

Clémence Grognez, boursière, explique qu'on arrive sur un financement de CHF 1'600'000.00, déductions prises en compte.

Christophe Korber demande si tout est couvert et combien représente financièrement le couvert et le bâtiment par rapport au reste. Claude Racine répond par l'affirmative et dit qu'il faut compter en gros un tiers du montant.

Claude Racine explique que si la Commune doit maintenir encore quelque temps les déchetteries de Peney-le-Jorat et Villars-Mendraz, il faudra quand même les mettre en état à moindre coût car elles sont vraiment en mauvais état.

Concernant le délai, la Syndique dit que c'est difficile de répondre, la Municipalité fera tout ce qu'elle peut pour tenir les délais.

Raphaël Grand a une remarque à faire, en tant que membre du conseil et de la commission des finances,

il est bien conscient que chacun fait un travail de milicien. Il rejoint les dires de certains membres et ajoute qu'il a le sentiment d'être souvent mis sous pression pour trouver des dates pour se rencontrer, se revoir et finalement décider sur des projets importants qui portent sur des montants conséquents. De plus, il dit être très étonné d'apprendre ce soir l'éventuel projet d'achat de l'Etat concernant l'abri pour les cantonniers et dit être surpris que la commission des finances n'ait même pas été approchée.

Le Président passe au vote. Le préavis no 63-2016 est refusé par 18 voix, contre 9 acceptations et 11 abstentions.

07. Communications (2^{ème} partie)

Line Gavillet annonce un concert en plein air de la fanfare du « Friend's band » qui aura lieu le 25 mai 2016 à Villars-Mendraz, à côté du bâtiment du Casino.

08. Divers et propositions individuelles

Vincent Aubert fait part que plusieurs personnes ont été contactées par une société pour mettre en place des projets de panneaux solaires et demande si la Municipalité est au courant de cette démarche.

La Municipalité n'a pas eu d'information.

Christophe Dubrit a effectivement reçu un dépliant, toutefois, il ne sait pas quelle est la validité de ces projets.

Reynald Viret souhaite avoir des informations sur le projet du parc naturel périurbain car il a vu des annonces dans les journaux. Il informe que l'Association, « Jorat, une terre à vivre au quotidien » (JUTAVAQ) cherche à engager du personnel.

Bernard Joss répond que la convention programme a été signée par Madame de Quattro, Conseillère d'Etat. Dès lors, un-e chef-fe de projet sera engagé-e pour ces 4 années d'étude.

Jacques Bœuf demande s'il serait possible quand il y a des grands projets de convoquer les commissions ad hoc et finances en même temps. Il pense que cela serait un avantage.

Le Président en prend note, cependant, il dit que cela ne va pas être facile à mettre en place.

Etienne Stadler fait part que le chemin des Esserts est actuellement fermé suite à des travaux forestiers et souhaite qu'il soit ré-ouvert.

Laurence Pralong annonce que le tournoi de baby foot organisé par « Les Potes-Iront » aura lieu le 18 juin à l'occasion de l'euro et qu'il sera ouvert à l'ensemble des villages de la Commune de Jorat-Menthue.

Etienne Pascal fait part du manque d'éclairage public au chemin de Montmeillan et demande s'il serait possible d'ajouter un candélabre.

La Municipalité en prend note.

Le Président lève la séance à 21h55.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib